

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
DE
BOTANS

90400

Tel : 09 67 14 11 19
Fax : 03 84 56 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 18 décembre 2015
à 20h30**

Présents : *Mmes Marie-Laure FRIEZ – Séverine HENRY –
MM Frédéric BLANC – Guy COURTOT – Patrick MUTSCHLER – Pascal PORTIER – Alex
THOMAS – Régis VASSELET*

Procurations : *M. Jean-Pierre DEMARCHE à M. Pascal PORTIER
Mme Mélanie GANTHIER à Mme Marie-Laure FRIEZ.*

Absent : *M. François DIOGUARDI*

Secrétaire de séance : *M. Alex THOMAS*

Adoption du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2015

Pas de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Retrait des communes de MEROUX et MOVAL du SIEMPK.

Les communes de MEROUX et MOVAL ont informé Mme la Présidente du SIEMPK (syndicat intercommunal de l'école maternelle Pauline Kergomard) qu'ils souhaitaient quitter le SIEMPK à la date du 31/08/2016. Le retrait a été validé, à l'unanimité, par les membres du SIEMPK en date du 7 décembre 2015 .

La commune de Botans membre du SIEMPK doit se prononcer sur le retrait des deux communes du SIEMPK.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,
Avec 10 voix POUR, 0 abstention, 0 CONTRE, le Conseil Municipal donne un avis favorable au retrait des communes de MEROUX et de MOVAL du SIEMPK au 31/08/2016 aux conditions présentées par la Présidente du SIEMPK conformément à l'article 15 , précisant que «si une commune désire se retirer du syndicat, elle devra continuer à prendre part aux obligations financières, c'est-à-dire au remboursement des emprunts en cours à la date officielle du retrait » et les deux communes devront continuer de régler leur quote-part des échéances du prêt en cours à la date du 31/08/2016.

Assurance du personnel : renouvellement du contrat groupe pour 2016-2018

La commune de Botans avait mandaté le Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat des assurances collectives au 1er janvier 2016, la procédure est arrivée à son terme et la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de GROUPAMA

Propositions :

	Ancien taux de cotisation	Nouveau taux de cotisation
Tous risques sans maladie ordinaire	5.90%	5.57%
Tous risques avec maladie ordinaire avec une franchise ferme de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement		6.15%
Tous risques avec maladie ordinaire avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement	6.20%	6.40%

Pour les agents cotisant à l'IRCANTEC.

	Ancien taux de cotisation	Nouveau taux de cotisation
Tous risques avec maladie ordinaire avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.15%	0.90%

Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale

Le centre de gestion ajoutera une cotisation tierce de 0.20% au montant du taux choisi pour frais de gestion.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,
Avec 10 voix POUR, 0 abstention, 0 CONTRE, le Conseil Municipal se prononce pour les propositions suivantes :
Cotisants à CNRACL : 6,40% + 0.20% frais de gestion
Cotisants à IRCANTEC : 0.90% + 0.20% frais de gestion

Questions et informations diverses

- Demandes de subvention présentée par l'association Valentin Haüy et l'association Marine-le ballon de l'espoir refusées. Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.
- 4 anciennes matrices cadastrales ont été remises aux archives départementales le 8 décembre 2015.

Les élus ont signalé : 2 belvédères d'éclairage public n'éclairent plus grande rue, le panneau signalant "virage dangereux" rue du port est à remettre en place.

La séance est levée à 21h30

Fait à BOTANS, le 26 décembre 2015

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

